

BREST CENTRE HOSPITALIER LA CAVALE BLANCHE**AD 3 LFWF.21****Procédures de vol / Flight procedures****21.1 CONSIGNES D'EXPLOITATION**

Le responsable opérationnel s'assure que les pilotes autorisés à voler les procédures PinS LFWF respecte les contraintes suivantes :

- Reconnaissance obligatoire de chaque procédure suivant les conditions fixées en partie 3 ;
- L'éloignement du MAPT et de la FATO en centre-ville impose une reconfiguration rapide du système de navigation vers la FATO en base hauteur lors de la prise de contact visuel avec le sol. Cette reconfiguration doit être protocolée via des SOP's (Standard Operating Procedures) décrites par l'opérateur. Les équipages doivent être formés sur ces SOP'S et maintenir une expérience récente.

Une liste nominative des pilotes aptes à voler les procédures PinS LFWF est tenue à jour par le responsable opérationnel et elle est consultable sur demande de l'autorité de surveillance.

21.2 PROCEDURES

Si le pilote ne demande pas la priorité, le départ ou l'arrivée peuvent être retardés selon le trafic environnant.

21.2.1 Départ :

Contactez BRETAGNE TWR au 02.98.32.02.32 cinq minutes avant le départ, en précisant son indicatif, destination, heure de départ et priorité médicale éventuelle.

Avant le décollage, contactez BRETAGNE TWR par radio et activez le transpondeur avec le mode C. En cas de difficultés pour contacter BRETAGNE TWR par radio, obtenez la confirmation d'autorisation de départ en téléphonant une nouvelle fois à BRETAGNE TWR.

21.2.2 Arrivée :

Contactez le gestionnaire de l'approche (IROISE ou LANDIVISIAU). Précisez la procédure d'approche désirée ainsi que le degré de priorité médicale.

L'annonce de l'arrivée en finale sur l'héliport vaut pour clôture du plan de vol.

21.3 VOLS D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION DES EQUIPAGES

PPR 24HR jour ouvrable à sna-o-cca-lfrb-ld@aviation-civile.gouv.fr

Dans le cadre de la formation des équipages, les procédures PinS ne pourront être volées qu'en conditions VMC.

La demande d'exploitation des procédures doit être adressée à la DSAC Ouest : Aéroport Brest-Bretagne - CS 20301 Guipavas 29806 BREST Cedex 9 et par mail à : dsac-o-ana-na-ld@aviation-civile.gouv.fr

21.1 OPERATING INSTRUCTIONS

The Operations Manager shall ensure that pilots authorised to fly PinS LFWF procedures comply with the following conditions :

- Mandatory recognition of each procedure in accordance with the conditions set out in part 3 ;
- The distance of the MAPT and the FATO in the city centre requires a rapid reconfiguration of the navigation system to the FATO at base height when making visual contact with the ground. This reconfiguration must be logged via SOP's (Standard Operating Procedures) described by the operator. Crews must be trained on these SOP's and maintain recent experience.

A nominated list of pilots qualified to fly LFWF PinS procedures is maintained by the Operations Manager and is available for inspection by the Authority on request.

21.2 PROCEDURES

If the pilot does not request priority, departure or arrival may be delayed depending on the surrounding traffic.

21.2.1 Departure :

Contact BRETAGNE TWR on 02.98.32.02.32 five minutes before departure, giving his callsign, destination, departure time and any medical priority.

Before take-off, contact BRETAGNE TWR by radio and activate the transponder with mode C. In case of difficulty contacting BRETAGNE TWR by radio, obtain confirmation of departure authorization by calling by telephone BRETAGNE TWR again.

21.2.2 Arrival :

Contact the approach manager (IROISE or LANDIVISIAU). Specify the desired approach procedure and the degree of medical priority.

The announcement of the final arrival at the heliport is the closing of the flight plan.

21.3 CREW TRAINING AND INSTRUCTION FLIGHTS

PPR 24HR working day at sna-o-cca-lfrb-ld@aviation-civile.gouv.fr

As part of crew training, PinS procedures can only be flown in VMC conditions.

Request for operation of procedures must be sent to DSAC West : Aéroport Brest-Bretagne - CS 20301 Guipavas 29806 BREST Cedex 9 and by e-mail at : dsac-o-ana-na-ld@aviation-civile.gouv.fr